

Voué au bien-être de nos communautés

Attention, employés!

Ce que VOUS devez savoir

La **méthamphétamine**, également appelée « **meth** », « **speed** », « **crank** » ou « **ice** », peut être fabriquée à partir d'un certain nombre de produits ménagers. La plupart de nos clients achètent ces produits sur une base régulière à des fins légitimes.

Certaines personnes, toutefois, agissent tout autrement. Elles ont l'intention de fabriquer des drogues illégales, notamment la méthamphétamine. L'achat fréquent ou en grande quantité de ces produits et d'articles du même genre peut être un indice de fabrication de drogues illégales.



Surveillez :

- les médicaments en vente libre contre la toux, le rhume et les allergies, qui contiennent de la pseudoéphédrine ou de l'éphédrine
- l'acétone
- l'alcool à friction et isopropylique
- l'iode
- l'allume-feu liquide (éther)
- les additifs d'essence (méthanol)
- les nettoyeurs de tuyaux d'écoulement (acide sulfurique)
- les piles au lithium
- le sel gemme
- les cartons d'allumettes (phosphore rouge)
- l'hydroxyde de sodium
- le diluant à peinture
- le papier d'aluminium
- les articles de verrerie
- les filtres à café
- les bonbonnes à propane



SOYEZ CONSCIENTS, MAIS AVISÉS.

Ne prenez pas les choses entre vos mains. Ne confrontez pas l'acheteur ou l'acheteuse. Informez votre gérant de l'activité suspecte. Et, selon les procédures de votre magasin, avisez la ligne téléphonique du détournement de produits chimiques de la GRC :

1-800-387-0020

Dites-leur que votre commerce participe au programme Surveillance meth et que vous voulez signaler un comportement suspect.

COMMANDITÉ PAR :